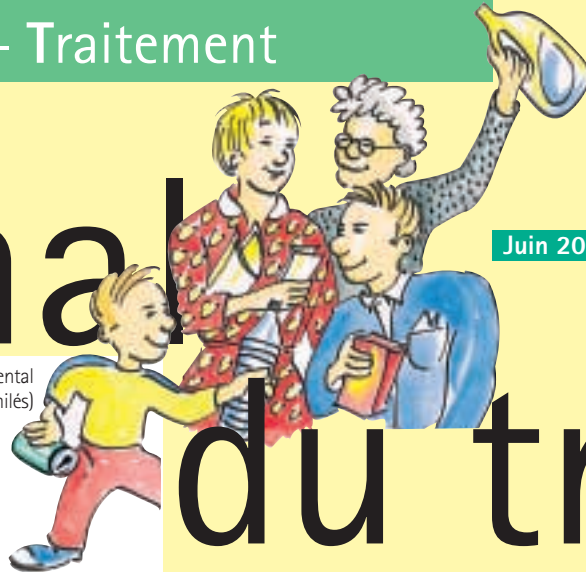


Le journal

Rédigé par le SY.D.E.D. du LOT (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés)

Juin 2004



du tri

www.syded-lot.org

Implication citoyenne et gestion collective pour la maîtrise des coûts



La gestion des déchets est un sujet complexe, particulièrement lorsque l'on évoque les coûts et les financements. Le « dossier spécial » de ce numéro, consacré à ces enjeux importants, apporte éclaircissement et transparence et répond ainsi aux questions qui peuvent légitimement se poser.

Dans ce domaine, la force de notre département est d'avoir su très tôt mailler le territoire de structures adaptées, capables de limiter l'impact induit par la faiblesse et la dispersion de l'habitat.

Aujourd'hui, à une exception près, toutes les communes sont regroupées en 15 structures de collecte, unies elles-mêmes au sein d'un seul organisme public en charge du traitement: le SY.D.E.D.

Associée à des choix de gestion cohérents et optimisés, cette organisation territoriale est la meilleure garantie pour véritablement conserver la maîtrise des coûts, tout en poursuivant les actions engagées en terme de qualité du service rendu aux usagers et de préservation de l'environnement.

Ainsi le coût moyen de gestion des déchets sur le Lot est maintenu à un niveau très raisonnable (l'équivalent du prix d'une cigarette par jour et par habitant !), inférieur à ceux constatés sur bien d'autres départements ruraux.

Enfin, parce que les coûts dépendent bien évidemment des efforts réalisés par les producteurs de déchets, chacun d'entre nous se doit de prendre conscience du rôle qu'il a à jouer au quotidien. Cette implication citoyenne se traduira par un tri irréprochable des déchets recyclables, mais aussi par une participation active à la réduction à la source, grâce notamment au compostage individuel chaque fois que cela est possible.

Gérard Miquel
Président du SY.D.E.D.

Trophée de la Brique d'Or



Le SY.D.E.D. du LOT participe, à côté d'une trentaine d'autres collectivités, à la première édition du Trophée de la Brique d'Or.

Ce concours, organisé au niveau national par la filière de recyclage des « briques alimentaires », se déroule sur un an, du 5 avril 2004 au 4 avril 2005, et a pour objectif d'augmenter les quantités collectées.

Des récompenses, sous formes de diverses dotations (matériel informatique, appareil photo...) seront remises aux collectivités les plus performantes.

Les résultats obtenus jusqu'à présent par les lotois peuvent encore être améliorés. Pour cela, chacun doit veiller à déposer ce type d'emballage dans les conteneurs ou sacs destinés aux déchets recyclables.

Nouvelles déchetteries



Le réseau départemental de déchetteries continue à s'étoffer avec l'ouverture sur le premier semestre 2004, de 4 nouveaux équipements à Gourdon, Lauzès, Latronquière et Cajarc.

Pour mémoire, l'accès des particuliers résidant sur le Lot est gratuit dans les 22 déchetteries existantes. Pour les professionnels, les conditions d'accès sont disponibles dans les déchetteries, au SY.D.E.D. ou bien sur le site Internet.

DOSSIER SPECIAL
Les déchets, combien ça coûte ?



LES DÉCHETS, COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'évolution des coûts de gestion des déchets enregistrée ces dernières années soulève auprès des administrés certaines interrogations. Ce dossier qui concerne les déchets ménagers et assimilés (qui seuls entrent dans la sphère de compétences des collectivités) vous aidera à mieux comprendre une gestion parfois complexe, mais aussi à mieux appréhender les services et les enjeux pour notre environnement. Les résultats chiffrés découlent du bilan de l'année 2003.

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2 étapes, 2 compétences, qui fait quoi ?

La collecte

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET LES SYNDICATS

Regroupant des communes qui leur ont transféré la compétence « collecte ».

→ **Assurent** le service de collecte des déchets ménagers

→ **Gèrent** le parc de conteneurs et leurs emplacements.



Les hommes



Les véhicules



Les conteneurs

Le traitement

LE SY.D.E.D. DU LOT

Syndicat départemental (créé en 1996), chargé du traitement des déchets de l'ensemble du département, ce qui permet un coût homogène pour l'ensemble de la population du Lot.

→ **Assure** le service de traitement

→ **Construit** les équipements nécessaires.



Déchetteries



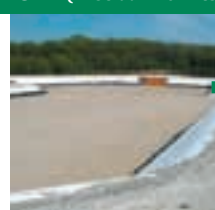
Centres de tri



Plates-formes de compostage

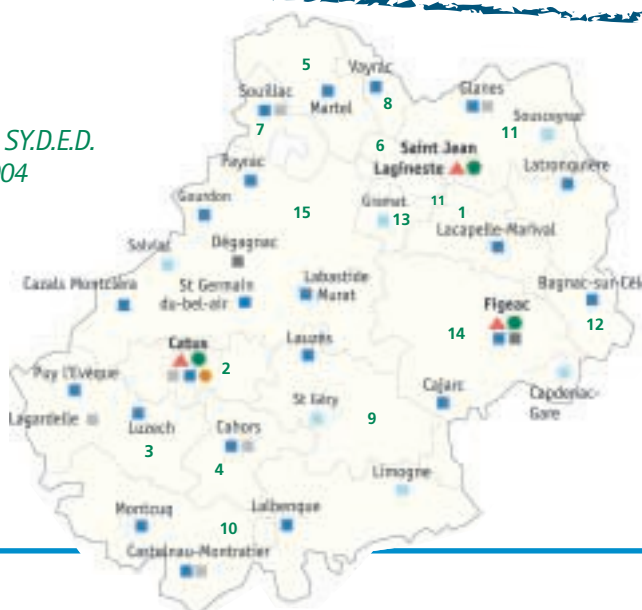
CET (mise aux normes)

Quais de transfert



Collectivités membres du SY.D.E.D. et ses équipements en 2004

- 1 - C.C. Causse Ségala Limargue
- 2 - C.C. de Catus
- 3 - C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble
- 4 - C.C. du Pays de Cahors
- 5 - C.C. du Pays de Martel
- 6 - C.C. du Pays de Padirac
- 7 - C.C. du Pays de Souillac
- 8 - C.C. du Pays du Haut Quercy Dordogne
- 9 - C.C. Lot-Célé
- 10 - SICTOM des Marches du Sud Quercy
- 11 - SICTOM du Haut Quercy Dordogne
- 12 - SIRTOM du Haut Célé
- 13 - SIVU Bio-Alvignac-Gramat-DM
- 14 - SMIRTOM de la Région de Figeac
- 15 - Syndicat Mixte du Pays de Gourdon



- Centre de tri ▲
 - Déchetterie ■
 - Plateforme de compostage ●
 - Plateforme de valorisation des bois ○
 - Quai de transfert □
 - Centre d'Enfouissement Technique (CET) ■
- Existant
□ Projet



Déchets ménagers

Ce sont les déchets produits par les ménages dans leur vie quotidienne, et par la commune (écoles, mairie, bâtiments communaux, espaces verts).

Déchets assimilés

Ce sont les déchets courants de l'artisanat, des petites entreprises et des commerces, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils peuvent être collectés selon le choix de la collectivité.

LES COÛTS

LE PRIX DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS POUR L'USAGER

UN COÛT VARIABLE

- dépendant du type et de la fréquence des collectes,
- lié à la densité de population et au type d'habitat de chacune des 15 collectivités.

DÉCHETS RECYCLABLES Bac vert + Recup'Verre	60€/t
DÉCHETTERIE	10€/habitant
DÉCHETS NON VALORISABLES	76€/t

Tarifs établis pour chaque catégorie de déchets ou de service.

Prix moyen de collecte
117€/t



Le SY.D.E.D. du Lot facture à chaque collectivité les tonnages traités et le service déchetterie selon la population desservie.

Prix moyen
0,22 €
/jour/hab.

Le prix à payer par l'utilisateur est financé par un recouvrement perçu par la collectivité chargée de la collecte.

- TEOM ou REOM ou Autres taxes

POURQUOI LES COÛTS ONT-ILS AUGMENTÉ ?

Pour assurer sa mission de traitement des déchets, le SY.D.E.D. établit chaque année des tarifs pour chaque catégorie de déchets ou service.

Ces montants sont calculés sur la base des règles de la comptabilité publique, de façon à assurer l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

En fin d'exercice, le solde est de zéro. Il n'y a pas de bénéfices, l'éventuel excédent est reporté sur le budget de l'année suivante.

Depuis sa création, le SY.D.E.D. a maintenu les montants des tarifs de traitement pratiquement inchangés.



Notre production de déchets ne cesse d'augmenter. Les emballages représentent 30 % du poids et 50 % du volume de nos déchets. Cette évolution est liée aux changements des modes de consommation et nous sommes tous des consommateurs.

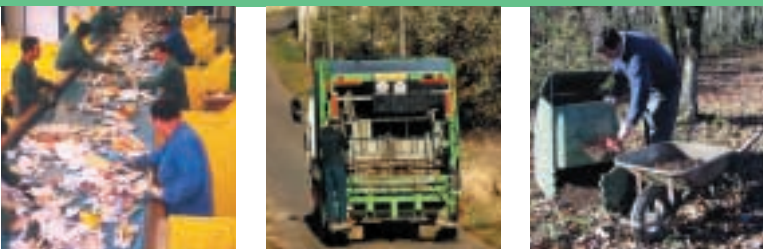
La réglementation comptable des collectivités locales conduit aujourd'hui de plus en plus d'entre-elles à afficher le coût réel des déchets (collecte et traitement), auparavant, ce coût était noyé dans le budget général de fonctionnement et plus indolore pour l'utilisateur.

La réglementation sur les déchets est depuis la loi du 13 juillet 1992 beaucoup plus stricte pour le respect de l'environnement et la préservation de nos ressources en matières premières.

Mise en place d'un Plan Départemental d'élimination des déchets :

- Généralisation de la collecte sélective afin de recycler un maximum de déchets,
- Création d'équipements de service comme les déchetteries,
- Mise aux normes des CET,
- Développement du compostage...

Tout cela a un coût !



MANAGEMENT

DES « BÉNÉFICES » SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

→ Un bénéfice économique et social pour le Lot

La gestion des déchets est créatrice d'une véritable économie locale : création de **150 emplois** depuis 1996.

→ Un bénéfice pour notre environnement

- Fermeture de toutes les décharges non autorisées, fin des nuisances.
- Mise en conformité des CET encore en activité.
- Résorption des dépôts sauvages.
- Valorisation des déchets (papier métal, plastiques, végétaux...) pour économiser les matières premières.

→ Un bénéfice pour l'usager

En terme de service :

- Des équipements de proximité comme les déchetteries.
- Economie d'échelle et optimisation des équipements.
- Homogénéité des services et des coûts de traitement.

POUR MIEUX COMPRENDRE ! LEXIQUE TECHNIQUE

- **Biodégradable** : qui se décompose au contact de l'air.
- **Centre de tri** : lieu où sont triés les emballages ménagers et les papiers issus de la collecte sélective afin d'être acheminés vers leurs filières de recyclage.
- **CET (Centre d'Enfouissement Technique)** : lieu de stockage permanent, autorisé et soumis à la législation sur les installations classées.
- **Collecte sélective** : collecte de certains types de déchets (emballages ménagers et papiers), préalablement triés par les habitants.
- **Composteur** : bac en bois ou en plastique, destiné à recevoir tous les déchets biodégradables, qui vont devenir du compost.
- **Déchetterie** : espace aménagé, gardé et clôturé, destiné à réceptionner des déchets encombrants, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux dont les particuliers ne peuvent se débarrasser par la collecte des ordures ménagères.
- **Récup'verre** : conteneur destiné à recevoir les emballages en verre (bocaux et bouteilles).
- **Recyclage** : action qui permet de transformer un déchet en un nouveau matériau, réutilisé dans le cycle de production.
- **Refus** : erreur de tri refusée au centre de tri et qui repart vers les CET.

QUELLE SERA L'ÉVOLUTION DES COÛTS ?

- Plus les déchets recyclables seront triés et valorisés,
- Plus les quantités de déchets seront réduites à la source : compostage individuel, comportement d'achat, plus l'augmentation des coûts sera maîtrisée.

→ Dans le LOT, une dernière étape reste à franchir pour finaliser le dispositif global de gestion des déchets dans le respect de l'environnement : mettre en place une solution de traitement des déchets non recyclables.

Dans ce domaine la situation du Lot est précaire : les CET de Figeac et Dégagnac arriveront à saturation d'ici 2 à 4 années. Depuis plusieurs années déjà, plus de la moitié des déchets non recyclables du Lot sont "exportés" vers les départements voisins. Cette dernière alternative ne peut avoir qu'un caractère temporaire.

LEXIQUE FINANCIER

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
Elle est recouvrée par le Trésor Public en même temps que la taxe foncière. C'est le moyen le plus utilisé par les collectivités, il est simple et efficace.

REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
Perçue directement par la collectivité, elle doit refléter le service rendu à l'usager (quantités collectées, nombre de collectes...). De ce fait sa gestion est plus lourde.

AUTRES TAXES

Le service "déchets" est financé par le Budget général, c'est-à-dire par des impôts existants : taxe d'habitation, professionnelle, foncière...



Maîtriser le coût des déchets : à la portée de tous !



♣ LE TRI DES DECHETS RECYCLABLES

Trier beaucoup !

→ Pour maintenir un bon taux de soutien financier d'Eco-Emballages
Toutes les tonnes de déchets recyclables issues des centres de tri du Lot bénéficient d'un soutien financier versé au SY.D.E.D. par Eco-Emballages. Son montant prend en considération la performance du tri effectué par tous les habitants du Lot.

Les résultats obtenus jusqu'à présent en termes de quantité sont excellents et figurent parmi les meilleurs au niveau national.

En 2003, le soutien d'Eco-Emballages représente :

- 13 €/habitant,
- + de 20 % des recettes de fonctionnement du SY.D.E.D.

en 2003



76€/t



60€/t

REFUS
5832 t
= 560 000 €
96€/t

→ Pour diminuer les quantités à traiter
Le traitement des déchets non recyclables coûte plus cher que celui des déchets recyclables. Cet écart sera encore plus important d'ici quelques années.

Trier bien !

La qualité du tri effectué par les habitants est un facteur qui peut jouer sur le montant du coût final. Un taux de refus important augmente le prix final à payer par l'habitant.

En 2003, le surcoût lié au refus correspond à plus de 11 % de l'ensemble des dépenses (hors déchetteries).

♣ LE TRI DU VERRE

Le coût d'élimination du verre lorsqu'il est déposé dans les récup'erre est nettement plus faible que lorsqu'il n'est pas séparé des ordures ménagères. Même s'il peut toujours être amélioré, il faut néanmoins souligner l'excellent résultat enregistré en 2003 pour les quantités de verre collectées. **Un nouveau record a été établi : 40 kg de verre trié, en moyenne, par chaque habitant du Lot.**



9€/t

♣ LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Réduire les quantités de déchets à collecter et à traiter !

Le moyen le plus efficace pour réduire les quantités de déchets à collecter et à traiter, et par conséquent d'économiser leurs coûts, est de les transformer soi-même en compost (25 % des déchets sont compostables). Pour encourager cette pratique, le SY.D.E.D. a proposé à tous les foyers de son territoire d'acquérir, dans des conditions financières avantageuses (participation de 20 €) un composteur individuel. Cette opération, commencée en 2002, a suscité l'intérêt de plus de 6400 familles.



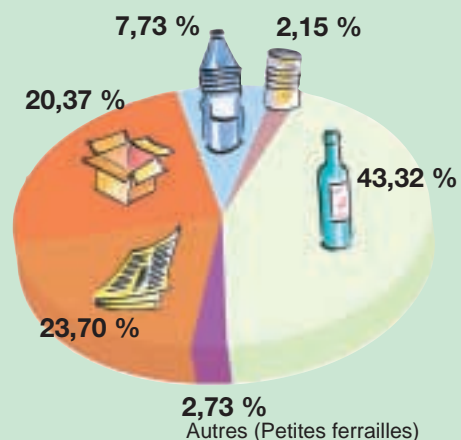
0€/t

AVEZ-VOUS LE VÔTRE ?
Contact : 05 65 21 54 30

Collecte sélective 2003

→ 93 kg/hab. de déchets recyclés (Bac vert et Recup'erre).

→ Une progression de 4 %.





Idées toutes faites sur les déchets

La collecte sélective est responsable de l'augmentation des coûts.

Sans la collecte sélective et le recyclage des déchets, l'augmentation des coûts serait supérieure. La tonne de déchets non recyclables est plus chère que la tonne de recyclables (76 € contre 60 €).

Les habitants paient de plus en plus cher pour l'élimination de leurs déchets. De ce fait, ils n'ont pas, en plus, à faire « l'effort » de les trier.


Les déchets et leur élimination, c'est l'affaire de tous. Nous sommes tous des producteurs de déchets.

Le tri est le geste indispensable de l'utilisateur pour la valorisation en aval. L'habitant est le premier maillon de la chaîne du tri qui se poursuit en centre de tri. Sans lui, la valorisation ne serait pas possible.

Les emballages ont envahi les poubelles. Rien n'est fait par les industriels pour réduire leur quantité.

Les industriels ont aussi des contraintes, les emballages sont liés à des modes de consommation. Vous pouvez les limiter en changeant certains comportements d'achat ; de leur côté les industriels participent à l'effort commun en réduisant le poids des emballages, en utilisant des matériaux recyclables.

Pour bien trier les emballages, il suffit de regarder si le « point vert » figure sur celui-ci.

Non, le symbole  signifie que l'entreprise qui a produit cet emballage a payé une contribution financière à Eco-Emballages pour développer le recyclage. Le point vert ne signifie pas que l'emballage est recyclable, seul le guide de tri peut vous renseigner.

Les recettes encaissées sur le tonnage recyclé devraient faire baisser les coûts.

Elles contribuent à la moindre augmentation des coûts. Le tarif des déchets recyclables appliqué aux collectivités est ainsi diminué d'environ 70 %, grâce aux soutiens versés au SY.D.E.D. par Eco-Emballages.

Les classes de 6^e invitées du SY.D.E.D.

L'impact des déchets sur l'environnement, les fonctions et la recyclabilité des emballages font partie des thèmes abordés par les enseignants des collèges dans le cadre des programmes scolaires. Pour les accompagner et compléter ce travail, les élus du SY.D.E.D. ont pris la décision de proposer à toutes les classes de 6^e du département de visiter ses 3 bases de valorisation, en prenant intégralement en charge les frais de transport. Cette initiative a été particulièrement bien appréciée. La plupart des collèges ont déjà donné suite à cette invitation ou envisagent de le faire à la prochaine rentrée scolaire.

Ouverture du centre de tri de Figeac



Le nouveau centre de tri de Figeac vient de démarrer son activité. Sa création permet une meilleure répartition géographique de l'activité de tri des déchets recyclables et donc une réduction des distances de transport. En même temps, cette nouvelle capacité offre la possibilité d'accueillir, en plus, environ 2 800 tonnes de déchets recyclables par an, provenant du SYDOM de l'Aveyron, qui a mis récemment en place la collecte sélective sur une partie de son territoire.

Cette nouvelle installation emploie une trentaine de personnes. Elle est située sur le site de Nayrac, à côté de la déchetterie et de la plateforme de compostage.

Journées « portes ouvertes »

À l'occasion de l'ouverture de son 3^e centre de tri et pour permettre aux habitants de mieux connaître le fonctionnement de ses installations, le SY.D.E.D. accueillera le public dans ses centres de tri, de 10 heures à 17 heures, selon le calendrier suivant :

 **CATUS**
Samedi 11 septembre

 **SAINT-JEAN LAGINESTE**
samedi 18 septembre

 **FIGEAC**
samedi 25 septembre



Directeur de la publication : Gérard Miquel - Président du SY.D.E.D. du Lot ■ Les Matalines - 46150 CATUS
tél. 05 65 21 54 30 ■ fax 05 65 21 54 31 ■ accueil@syded-lot.org ■ site : www.syded-lot.org

